



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### affiliation

Question écrite n° 119456

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la couverture sociale des étudiants travaillant au sein d'entreprises de l'Union européenne, dans le cadre du programme du VIE (volontariat international en entreprise). En effet, il semblerait qu'ils ne puissent bénéficier d'une couverture dans le pays d'accueil, dans la mesure où ils ne possèdent pas la qualité de demandeur d'emploi, et qu'ils ne disposent pas également d'une couverture sociale lors de leur retour en France. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui faire connaître sa position et ses intentions sur ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 119456

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités

**Ministère interrogé :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 février 2007, page 2037